

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

DELIBERATION N° 2022-31 DU 10 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le dix septembre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusée : Aucun

Procuration : Aucune

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 01/09/2022 Date d'affichage : 01/09/2022

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES ARCHITECTE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que fin juin, elle a transmis à 5 cabinets d'architectes le cahier des charges relatif au schéma directeur du cœur de bourg et l'étude de faisabilité de la maison de la motte féodale. Les dossiers de candidature étaient à renvoyer pour le 12 août 2022.

3 cabinets ont décliné l'offre en lien avec des engagements professionnels déjà importants. Le cabinet « Architecture et paysage » a pris contact téléphonique avec la mairie. Le cabinet s'est montré intéressé par la globalité et frugalité du projet. Cependant, il n'a pas pu répondre dans les temps à la candidature. Ils ont toutefois pris note des échéances ultérieures et renouvelé leur intérêt.

Le cabinet d'architecture « Pyrène architecture » a rencontré la municipalité pour, à la fois, échanger sur le projet, évoquer son idéologie cadre, mais aussi pour visualiser concrètement les lieux. Il a répondu à l'offre en association avec « Horizon Paysage et Urbanisme » pour la partie d'aménagements paysagers.

Madame la Maire présente l'offre aux Conseillers Municipaux.

Madame la Maire, la Communauté de Communes a présenté cette offre lors de la réunion dédiée du 31 août 2022. Chaque partie pointe une étude de qualité et est favorable à l'acceptation de cette dernière sans nécessité de renouveler une demande à d'autres cabinets afin d'avoir un comparatif.

Par ailleurs, la temporalité contrainte du rendu de l'étude de faisabilité, avant la fin de l'année, délai nécessaire aux demandes de subvention 2023, est également à prendre en compte.

Madame la Maire précise que cette étude est cofinancée à 50 % par l'EPFO et 20 % par le Conseil Départemental de l'Ariège.

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal l'acceptation de l'offre de « Pyrène Architecture » et « Horizon Paysage & Urbanisme », et la proposition d'option « réunion de concertation avec ateliers » est débattue.

Les plans de financement possibles, selon option ou non, sont les suivants :

Sans l'option « réunion de concertation » :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Description	Montant
Schéma directeur du centre bourg et faisabilité de la maison de la motte féodale	21 725 €	EPFO – 50 %	10 862.50 €
		CD09 – 20 %	4 345.00 €
		Mairie de Castex 30 %	6 517.50 €
TOTAL	21 725 €	TOTAL	21 725.00 €

Avec l'option « réunion de concertation » :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Description	Montant
Schéma directeur du centre bourg et faisabilité de la maison de la motte féodale et option réunion de concertation	23 375 €	EPFO – 50%	11 687.50 €
		CD09 – 20%	4 675.00 €
		Mairie de Castex 30%	7 012.50 €
TOTAL	23 375 €	TOTAL	23 375.00 €

La commune a budgété 5 000 € de frais d'étude dans son budget prévisionnel. Une demande exceptionnelle de subvention à hauteur de 10 % auprès de la Préfecture a été réalisée menée à hauteur de 10 % mais ne peut être accordée. Les études de faisabilité ne font pas partis des projets éligibles à la DETR. Le budget communal devra donc faire l'objet d'une décision modificative.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 009-210900841-20220910-2022_31-DE

Beser
Levrault

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accepter l'offre de « Pyrène Architecture » et « Horizon Paysage & Urbanisme », avec l'option « réunion de concertation avec ateliers » d'un montant de 23 375 € hors taxes ;
- d'autoriser Madame la Maire à effectuer les demandes de financements auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'EPFO ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 10 septembre 2022

Madame La Maire,

Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte le 22 SEP 2022

Après dépôt en sous-préfecture le 22 SEP 2022

Après publication ou notification le 22 SEP 2022



Le secrétaire de séance,
Mélanie COT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mélanie COT', written over a circular scribble.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le



ID : 009-210900841-20220910-2022_31-DE

2022-09-22 10:00:00

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 178 du 1963 relative à l'accès à l'administration publique.

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 178 du 1963 relative à l'accès à l'administration publique.

23 SEP 2022
23 SEP 2022
23 SEP 2022

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 178 du 1963 relative à l'accès à l'administration publique.